



Place à l'action : Des territoires

Séquence 6 - Parcours 2 - Sujet 1 : Agir, mobiliser, transmettre

Intervenant principal : Aurélien Daloz

Autres intervenants : Samuel Lelièvre ; Hadrien Gens

Rédacteurs du script : Aurélien Daloz ; Alexis Rondeau

Pitch d'intro

Dans cette vidéo, nous allons nous intéresser aux moyens d'agir pour une collectivité à l'échelle territoriale. Nous verrons que les solutions existent à tous les niveaux pour agir sur les menaces qui pèsent sur les pollinisateurs et favoriser la pérennité et le renforcement des populations, et cela à tous les points de vue : à travers la planification, la gestion, la maîtrise foncière en n'oubliant pas l'indispensable sensibilisation et mobilisation de tous, des élus aux citoyens !

Planification Trame Verte et Bleue

Tout d'abord, parlons planification. On parle ici de vision stratégique de l'aménagement durable d'un territoire. Elle repose sur des documents d'urbanisme et des outils réglementaires.

De la commune à l'intercommunalité, divers documents fixent ainsi des règles pour encadrer l'aménagement tout en déclinant une vision politique locale : il s'agit des plans locaux d'urbanisme (PLU) pour les communes ou bien des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les PLU intercommunaux à l'échelle supérieure.

A travers ces documents, la Trame verte et bleue (TVB) doit être déclinée. Il s'agit d'une démarche obligatoire qui doit permettre de préserver la biodiversité dans les décisions concernant l'aménagement du territoire, par la préservation de ce que l'on appelle les continuités écologiques. C'est-à-dire les réservoirs de biodiversité qui sont les lieux où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos), et les corridors écologiques, qui correspondent aux espaces naturels et semi-naturels qui relient les réservoirs.

La Trame verte et bleue est une bonne occasion d'intégrer les pollinisateurs et leurs besoins dans les études menées pour la définir.

Ressource : [exemple de l'ARB](#)

Planification Trame noire

Pensons également aux pollinisateurs nocturnes ! La pollution lumineuse engendre de nombreuses conséquences sur la biodiversité et notamment sur les pollinisateurs. C'est une des causes majeures de la disparition des insectes nocturnes. Les insectes sont désorientés ou piégés, alors plus vulnérables à certains prédateurs, et ne peuvent accomplir leur cycle (nourrissage, reproduction, ponte).

Ce piégeage des insectes sous les points lumineux entrave en particulier la pollinisation. Une étude a par exemple montré que l'éclairage nocturne pouvait réduire la visite des fleurs par les insectes la nuit d'environ 60 %, ce qui limite leur pollinisation et peut diminuer de 10 % la formation des fruits. Finalement, ce sont certains services écosystémiques qui sont menacés.

Désormais, il est donc important de prendre en compte la Trame noire lorsque l'on définit la TVB à l'échelle d'un territoire. La Trame noire se définit comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

En terme opérationnel, il s'agit d'envisager différentes actions à travers les stratégies lumières définies par les collectivités. Quelques exemples : suppression des éclairages inutiles, juste éclairage des surfaces utiles au sol, aucune lumière diffusée au-dessus de l'horizontale, investissement dans des LED ambrées si on choisit de moderniser le parc en LED - les températures de couleur des LED ambrées sont les moins nocives pour la faune - et bien sûr, une pratique de plus en plus répandue, l'extinction de l'éclairage public en coeur de nuit.

Ressource : [Guide Trame noire](#)

De quoi conjuguer différents enjeux écologiques et économiques. En 2017, l'éclairage public représentait 41 % du budget électricité des communes soit 800 Millions €, sans compter la maintenance et les investissements.

Et n'oublions pas les éclairages des particuliers, notamment dans les jardins avec les lampes solaires par exemple, qui ont un impact sur nos pollinisateurs !

Planification ZAN

L'un des rapports de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) a défini 5 grandes menaces qui pèsent sur la biodiversité. L'artificialisation des terres (étalement urbain, constructions diffuses...) en fait partie. Elle détruit les habitats naturels et les continuités écologiques nécessaires aux êtres vivants pour circuler. En France, l'artificialisation est supérieure à la moyenne européenne et elle augmente plus rapidement que la population. Toutes les 5 min, on perd l'équivalent de la surface d'un terrain de football sous le goudron ou le béton !

On l'a vu précédemment, les sols sont précieux pour certains pollinisateurs. Il devient donc urgent de freiner l'artificialisation et la fragmentation des terres, et de renaturer certains espaces. C'est l'ambition portée par l'objectif ZAN « Zéro artificialisation nette », qui a vocation à être décliné dans les documents d'urbanisme.

Les politiques d'urbanisme doivent donc être repensées dès aujourd'hui, en misant par exemple sur des mesures permettant de préserver la fonctionnalité des sols, de construire sur des zones déjà artificialisées et de densifier davantage les nouvelles constructions.

En définitive, pour les pollinisateurs comme pour le reste du vivant, il faut penser ménagement du territoire plutôt qu'aménagement !

Ressource : les 5 grandes menaces IPBES > [Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques](#)

Stratégie foncière

Avant de gérer tous ces espaces, il est important pour la collectivité de définir un plan de préservation de la biodiversité et de mener une stratégie foncière dédiée. Différents outils peuvent être mobilisés, au-delà de la seule acquisition : par ex. location d'un terrain par bail ou convention, contractualisation avec les exploitants pour le maintien ou l'amélioration des pratiques, ... Définir une telle stratégie, c'est rechercher la complémentarité entre acteurs publics et privés pour inventer des partenariats et des modes d'intervention diversifiés, adaptés aux contextes locaux, et *in fine*, bénéfiques aux pollinisateurs.

Ressource : [guide Cerema](#)

Gestion : Plan de gestion différenciée

A l'échelle d'une collectivité, il est possible de gérer différents espaces : les espaces verts, les espaces naturels, les milieux agricoles...

Attardons-nous sur les possibilités offertes par les espaces verts pour accueillir les pollinisateurs :

De nombreuses collectivités ont mis en place ce que l'on appelle un plan de gestion différenciée des espaces verts.

Pour nous en dire plus sur ce sujet de la gestion différenciée et des actions mises en place pour favoriser les pollinisateurs, faisons le point avec Samuel Lelièvre.

Transcription de l'intervention de Samuel Lelièvre

Un plan de gestion différenciée est l'outil qui aide les villes à décrire, définir la gestion des espaces verts. Il décrit l'ensemble des actions qui vont être favorables à la biodiversité et qui permettent en même temps de maintenir un certain nombre d'usages.

La première des actions est la suppression des produits phytosanitaires, qui est à l'origine de la disparition et de l'importante mortalité des insectes pollinisateurs.

Les actions suivantes vont permettre de renforcer le gîte et le couvert de ces insectes et vont se constituer en plusieurs axes.

Un premier autour des questions de fleurissement avec le remplacement des plantes annuelles et bisannuelles par des plantes vivaces, des plantes nectarifères, des semis d'espèces locales qui vont renforcer cette ressource alimentaire partout dans la ville où on pourra les mettre en place.

En ce qui concerne les sols, on peut aussi maintenir des sols nus, des sols plutôt sablonneux, sableux puisque de nombreuses espèces dites sabulicoles viennent faire leurs petites colonies à l'intérieur de ces sols mis à nu. Il est donc important de ne pas systématiquement végétaliser les sols des espaces verts. Là encore, une question de mosaïque de milieux sera intéressante. On peut avoir des tas de bois par

exemple, ou tout un tas d'autres structures qui vont diversifier les milieux.

Et puis, dernier volet, et non des moindres, la question de la gestion des strates herbacées. Les objectifs sont plutôt d'aller des pelouses vers des prairies de fauche, de façon à permettre à la végétation d'effectuer son cycle et d'apporter une ressource alimentaire pour les insectes pollinisateurs. Cela passe par des relèvements de niveau de tonte, des baisses de fréquence de tonte et puis, dans certains cas, des prairies de fauche et une fauche annuelle, voire pas de fauche du tout, pour laisser librement évoluer certaines zones.

L'appropriation de ces techniques et de ces évolutions de gestion par les agents, les élus, les techniciens, passe par plusieurs volets. Le premier, ce sont les agents, les jardiniers, qui doivent être absolument formés à la prise en compte de la biodiversité, à la connaissance de la biologie des espèces de pollinisateurs, de façon à faire évoluer leurs gestes et leurs pratiques au quotidien. C'est le fondement principal. Quand on parle des agents, on parle aussi de l'encadrement des services des stagiaires. Par exemple, en ce qui concerne les élus, nous proposons de les associer à différents événements : des journées techniques, des conférences, des journées portes ouvertes, de façon à ce qu'ils prennent conscience de l'intérêt de prendre en compte les pollinisateurs dans la gestion au quotidien des espaces verts et qu'ils s'approprient cette thématique-là.

En ce qui concerne les habitants, des actions de communication régulières ont lieu dès qu'il y a une action dans les espaces verts, autour des évolutions de fleurissement, autour d'un aménagement, des actions de sensibilisation évidemment à travers les scolaires, mais pas seulement. Des actions partagées de plantation, de jardinage dans les espaces verts.

Enfin, à travers ces journées ouvertes au grand public, nous avons la possibilité de discuter directement avec les habitants et les sensibiliser. Bien souvent, après quelques minutes d'échanges, les habitants ont rapidement compris l'intérêt de s'engager dans ces dispositifs-là.

Comme pour les espaces verts, les espaces naturels peuvent bénéficier d'un plan de gestion dédié.

Il s'agit d'un document qui fixe une vision stratégique à long terme et une programmation opérationnelle à court et moyen terme pour organiser, planifier le travail de gestion, mais aussi s'assurer de la cohérence des actions, en vue de la préservation de l'espace dans le temps. Quand ces espaces sont soumis à un statut de protection, on les appelle des aires protégées. Mais en quoi ces aires protégées sont intéressantes, du point de vue de l'abondance de la diversité florale ? En quoi ces espaces, quand ils sont en libre évolution, sont favorables aux pollinisateurs ?

Comme pour les espaces verts, les espaces naturels d'un territoire peuvent faire l'objet d'un plan de gestion dédié, document stratégique qui définit une vision à long terme et une programmation opérationnelle à court/moyen terme, pour organiser et planifier le travail de gestion mais aussi assurer la cohérence des actions en vue de la préservation de ces espaces dans le temps.

Certains de ces espaces naturels bénéficient d'une protection, ce sont les aires protégées. En quoi les aires protégées permettent de préserver une diversité et une abondance florales, et en quoi certains espaces en libre évolution sont-ils favorables aux pollinisateurs ?

Eléments de réponse avec avec Hadrien Gens du CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels)

Transcription de l'intervention de Hadrien Gens

La réserve naturelle met en place des gestions permettant de conserver la fonctionnalité et la diversité des habitats pour conserver la diversité des milieux humides de la réserve naturelle du lac de Remoray.

Trois moyens de gestion sont utilisés par notre association : pâturage extensif, fauche tardive et libre évolution.
Ces trois moyens de gestion permettent de conserver une mosaïque d'habitats avec une diversité botanique essentielle au maintien d'une faune équilibrée.
Certains secteurs sont fauchés tous les ans. D'autres sont en constante libre évolution et d'autres enfin en rotation, fauche, repos, pâturage, repos et ainsi de suite.
Donc les espaces naturels en libre évolution présentent généralement une très grande quantité de micro habitats utilisés par la petite faune, comme d'autres invertébrés.
Les pollinisateurs sont alors favorisés puisqu'ils peuvent y réaliser les différentes phases de leur cycle de vie.
Les syrphes, pollinisateurs essentiels, apprécient tout particulièrement les vieilles forêts en libre évolution riches en micro habitat.
Il peut s'agir par exemple de coulées de sève, de cavités à terreau ou encore des écorces décollées sur des bois morts ou des bois naissants.

Conclusion

Nous l'avons vu dans cette vidéo, il est possible de mener de nombreuses actions au niveau d'une collectivité ou d'une aire protégée, tant à travers la planification et le ménagement du territoire, que dans la gestion des espaces proprement dit, sans oublier l'indispensable appropriation des enjeux par tous les acteurs. En d'autres termes, cela revient à laisser parler le côté sauvage de nos territoires !

Voici quelques éléments clés à retenir

- La planification est une étape majeure pour préserver les espaces nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie des pollinisateurs diurnes comme nocturnes
- Limiter l'artificialisation est une priorité
- Les plans de gestion (espaces verts, espaces naturels) doivent mieux prendre en compte les pollinisateurs et leurs besoins
- Il est possible d'agir efficacement en faveur des pollinisateurs au niveau d'une collectivité ou d'une aire protégée

Le MOOC Pollinisateurs est produit par l'Office française de la biodiversité, en partenariat avec Réserves Naturelles de France, et avec la collaboration de Tela Botanica, Arthropologia et On Passe à l'acte ! Production.

Produit par



En partenariat avec



En collaboration avec

